

Afin que les fidèles soient encouragés à assister à ces pieux exercices, Notre Très Saint Père a daigné accorder les Indulgences suivantes, qui sont applicables aux défunts : 1° *sept ans et sept quarantaines* pour chaque jour du Triduum ; 2° *Indulgence plénière* à gagner une fois durant le Triduum, au jour que l'on choisira, à condition d'assister chaque jour dévotement aux exercices, de se confesser, communier et prier pieusement aux intentions du Souverain Pontife ; 3° *Indulgence plénière* à gagner le dimanche par tous ceux qui, confessés, prendront part à la communion générale dans les églises cathédrales ou paroissiales et prieront comme il est dit plus haut.

En cette circonstance, je souhaite à Votre Grandeur tous les biens dans le Seigneur.

Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, le 10 avril 1907.

De Votre Grandeur le frère dévoué

S. CARD. CRETONI, *préfet.*

† DIOMÈDE PANICI,
archev. de Laodic., secrétaire.

L'Immaculée-Conception en Espagne

— o —

Dans la catholique Espagne, comme dans notre chère France, les efforts réunis de l'impiété et du libéralisme ont amoncelé bien des ruines. Malgré ces faciles victoires de Satan sur la faiblesse de l'esprit humain, on peut dire que, dans ce religieux pays, la Sainte Vierge jouit encore d'une popularité prodigieuse. Il n'est pas de manifestation religieuse à laquelle la *Virgen santissima*, la Vierge Très Sainte, n'ait une large part ; même pendant les services funèbres, des cierges brûlent à l'autel de Marie ; même à la procession du Saint Sacrement, Marie Immaculée a le privilège du char triomphal, et la population, pieusement recueillie au passage du Dieu de l'Eucharistie, ne contient plus les élans de son amour dès qu'elle aperçoit l'image de son auguste Patronne : de tous les cœurs s'échappent alors des cris de joie « *Viva la Concepcion Immaculada ! Vive l'Immaculée Conception ! Viva Maria nuestra Senora ! Vive Marie Notre-Dame !* »